

Rôles de la comptabilité selon ses fonctions

Fonctions	Rôle de la comptabilité
Fonctions sociales	Facilite les échanges d'abord religieux puis commerciaux en créant de la confiance : <ul style="list-style-type: none"> • mémorise les transactions : qui ? quoi ? combien ? quand ? ; • favorise le partage de l'information, les échanges, à crédit ; • hiérarchise les relations : avec qui a-t-on les engagements les plus importants ? ; • informe sur les transactions passées et permet de prévoir les relations à venir.
Fonctions économiques	Rend compte : <ul style="list-style-type: none"> • des valeurs échangées (compte de résultat) et accumulées (capitaux propres), des richesses créées ou détruites (pertes ou profits) ; • de la valorisation des éléments du patrimoine (dettes, créances, stocks, matériels, bâtiments, titres financiers, etc.) ; • du montant disponible en trésorerie (comptes bancaires, caisse, etc.) ; • des éléments patrimoniaux (bilan) relevant du cycle d'investissement, d'exploitation et de financement ; • du degré de liquidité des éléments du patrimoine (actifs du bilan) ; • des activités d'exploitation, financières ou exceptionnelles (compte de résultat).
Fonctions financières	Fournit à la finance les données nécessaires à la détermination : <ul style="list-style-type: none"> • de la rentabilité des capitaux investis ; • du niveau d'exposition au risque financier et d'exploitation ; • de l'équilibre de la structure financière entre les dettes et les capitaux propres, les emplois et les ressources ; • de la rémunération des actionnaires, des créanciers ; • d'une politique d'investissement : choix des projets les plus rentables ; • d'une politique de financement : le financement le plus approprié à tel ou tel projet.
Fonctions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • sert de preuve dans les échanges (notamment entre commerçants) ; • formalise les conditions de l'échange : au comptant ou à crédit, à court, moyen ou long terme ; • répond aux exigences de transparence de l'information nécessaires pour rassurer toutes les parties prenantes qui s'engagent durablement avec l'entreprise (banques, marchés financiers, etc.).
Fonctions politiques	Sert de base de calcul : <ul style="list-style-type: none"> • des impôts sur le bénéfice : impôt sur les sociétés (IS), sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux (IR-BIC) ; • de diverses taxes dont la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; • des cotisations sociales assises généralement sur les salaires ; • du produit intérieur brut (PIB) et d'autres critères macro-économiques de mesure de l'activité (par secteur, par zones géographiques, par taille d'entreprise, etc.).
Fonctions managériales	Les données comptables en tant que telles revêtent un intérêt relativement réduit pour les managers. Ils les utilisent surtout de manière indirecte pour élaborer des : <ul style="list-style-type: none"> • techniques de suivi des comptes de tiers, le paiement des fournisseurs, des créanciers, des clients, etc. ; • modèles de comptabilité de gestion pour la détermination des coûts de revient des produits, la fixation des prix ; • outils de mesure des performances de leurs collaborateurs, services, activités ; • prévisionnels de vente, de création de valeur, de cash-flow (trésorerie potentielle) ; • systèmes globaux capables de rendre compte de la performance économique et financière de la stratégie de l'organisation.

Intérêts et limites de l'approche normative

Intérêts de l'approche normative	Limites de l'approche normative
<p>Construire un langage commun, un référent unique encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la technique comptable par des principes, des procédures à respecter pour établir les comptes et les états financiers ; - l'activité professionnelle du chiffre soumise à des règles éthiques propres : la déontologie ; - les missions comptables qui sont menées à bien à partir du moment où les règles sont respectées. 	<p>La standardisation des modèles d'évaluation fondés sur les pratiques passées risque de rendre le système inadapté lorsqu'il s'adresse à des réalités d'entreprises très hétérogènes (en termes de tailles, de raison sociale, de secteurs d'activité, etc.) et évolutives. Les alternatives sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de multiplier les options dérogatoires afin de mieux s'adapter aux spécificités de chacun, mais les règles n'en sont que plus complexes à appliquer, à comprendre pour les tiers et génèrent un grand nombre de retraitements pour satisfaire une réglementation fiscale moins flexible ; - de conserver une normalisation stricte qui satisfait une partie prenante précise (le fisc, les investisseurs) sans rendre compte de la réalité économique des entités.
<p>La référence à des normes communes rend la construction de l'information comptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus facilement compréhensible pour les parties prenantes ; - compatible en France avec les attendus de l'administration fiscale qui influence grandement l'orientation des règles comptables, 	<p>La normalisation ne peut répondre aux multiples intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Elle satisfait pour l'essentiel le fisc (en France) et les investisseurs (en normes internationales et américaines). Les dirigeants, les créanciers, les clients, les collaborateurs, doivent procéder à de nombreux retraitements pour rendre les données comptables cohérentes avec leurs préoccupations premières.</p>
<p>Le contrôle des comptes peut se focaliser sur le respect des règles (l'audit financier) plutôt que sur la délicate vérification des évaluations.</p> <p>Le système devient plus coercitif et protège les tiers qui utilisent les variables comptables pour prendre leurs propres décisions.</p>	<p>L'audit des seules règles s'avère insuffisant pour rendre compte de la fiabilité des valorisations, notamment lorsque le patrimoine de l'entité est constitué d'éléments financiers complexes (produits dérivés) ou immatériels (marques, brevets, licences, etc.). Cette faille est à l'origine de nombreux scandales financiers (Enron, Danske Bank, Wirecard, etc.) qui jettent le discrédit sur les grands cabinets d'audit, le secteur étant dominé par les Big Four : Deloitte, EY, KPMG et PWC.</p>
<p>Un langage commun peut être étendu à une zone géographique plus large, à des entités très diverses (secteur public ou privé, marchand ou non marchand, etc.) en cohérence avec la libéralisation, la mondialisation des échanges de biens et de services, des marchés financiers et des entreprises.</p>	<p>La normalisation oriente les règles vers des intérêts informationnels particuliers. L'enjeu des normes – l'évaluation des entreprises – conduit à des choix politiques divergents en fonction des pays ou du niveau opératoire de l'organisme régulateur (national ou supranational), ce qui crée des tensions et multiplie les retraitements pour rendre les systèmes compatibles.</p>

Informations exigées pour le FEC selon l'article A47 A-1 - VIII du Livre des procédures fiscales

INFORMATIONS EXIGÉES POUR LE FEC	NOM DU CHAMP	TYPE DE CHAMP
1. Le code journal de l'écriture comptable	JournalCode	Alphanumérique
2. Le libellé journal de l'écriture comptable	Journallib	Alphanumérique
3. Le numéro sur une séquence continue de l'écriture comptable	EcritureNum	Alphanumérique
4. La date de comptabilisation de l'écriture comptable	EcritureDate	Date
5. Le numéro de compte, dont les trois premiers caractères doivent correspondre à des chiffres respectant les normes du plan comptable français	CompteNum	Alphanumérique
6. Le libellé de compte, conformément à la nomenclature du plan comptable français	CompteLib	Alphanumérique
7. Le numéro de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxNum	Alphanumérique
8. Le libellé de compte auxiliaire (à blanc si non utilisé)	CompAuxLib	Alphanumérique
9. La référence de la pièce justificative	PieceRef	Alphanumérique
10. La date de la pièce justificative	PieceDate	Date
11. Le libellé de l'écriture comptable	EcritureLib	Alphanumérique
12. Le montant au débit	Debit	Numérique
13. Le montant au crédit	Credit	Numérique
14. Le lettrage de l'écriture comptable (à blanc si non utilisé)	EcritureLet	Alphanumérique
15. La date de lettrage (à blanc si non utilisé)	DateLet	Date
16. La date de validation de l'écriture comptable	ValidDate	Date
17. Le montant en devise (à blanc si non utilisé)	Montantdevise	Numérique
18. L'identifiant de la devise (à blanc si non utilisé)	Idevise	Alphanumérique